

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 30 juin 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 23 juin 2016

Publié le 1er juillet 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 20

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Claude GIRARD	Mme Florence LUCISANO
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	M. Jean DUBUET
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	M. Gaston FOUCHERES
M. Patrick CHAPUIS	M. Joël MEKHANTAR	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Rémi DETANG	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Catherine HERVIEU	M. Jean-Yves PIAN	M. Nicolas BOURNY
M. José ALMEIDA	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Jean-François DODET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. François DESEILLE	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Dominique SARTOR
M. Frédéric FAVERJON	Mme Chantal OUTHIER	Mme Lydie CHAMPION
M. Didier MARTIN	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
M. Michel ROTGER	M. Jean ESMONIN	M. Gilbert MENUT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Badiâ MASLOUHI	M. Louis LEGRAND	M. Cyril GAUCHER
M. André GERVAIS	M. Patrick ORSOLA	M. Adrien GUENE.
Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY	
M. Charles ROZOY	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	

Membres absents :

M. Michel JULIEN	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
M. Alain HOUPERT	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Badiâ MASLOUHI
M. Édouard CAVIN	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Mme Claudine DAL MOLIN	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
M. Yves-Marie BRUGNOT	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. André GERVAIS
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Charles ROZOY
M. Damien THIEULEUX	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Hélène ROY pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. François HELIE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO
	M. Patrick BAUDEMENT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Complexe Funéraire - Crématorium - Collecte et valorisation des déchets ultimes du crématorium - Reversement aux associations

La collecte et le tri des résidus ultimes produits par l'activité du crématorium se sont poursuivis par un troisième enlèvement de déchets le 1er décembre dernier par OrthoMétals, société néerlandaise en charge de la valorisation, et ce au titre de la Délégation de Service Public 2012-2015.

A l'issue de cette collecte, la Société a reversé au Grand Dijon la somme de 13.305,35 €.

Il vous est demandé :

- de confirmer le principe de reversement des sommes à percevoir à une organisation caritative ;
- de désigner les associations ou l'association susceptible(s) de bénéficier de ce versement.

Trois associations représentatives de l'aide apportée aux grands malades, aux personnes en fin de vie, et à leurs familles lors de l'épreuve de deuil, pourraient être les bénéficiaires à raison de 4435 € par entité :

- * Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD 21)
- * Jusqu'À La Mort Accompagner La Vie (JALMALV Dijon)
- * Association Jean-Pierre Père pour La Mirandière

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de confirmer** le principe de reversement des sommes perçues au titre de la collecte des déchets ultimes du crématorium ;
- **de dire** que les associations sus-citées seront bénéficiaires d'un versement comme indiqué ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous documents à intervenir.

SCRUTIN : POUR : 72

CONTRE : 0

DONT 20 PROCURATIONS

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0